

Vie commerçante

Maintenir une activité commerciale, artisanale ou de service en hyper-centre-ville ou en centre-bourg est une mission complexe. Le développement rapide des zones périphériques rend désormais nécessaire le rééquilibrage, par les collectivités, de l'offre de proximité dans sa ville Centre comme dans les communes les plus rurales. Au travers d'actions très diverses (aide au loyer, taxe sur les locaux vacants, fonds FISAC, contrat de ruralité...), l'Agglomération travaille ainsi à redonner de l'attractivité à ces pôles principaux de vie.

CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.